



Clichy, le 14 décembre 2018

Direction des Affaires Juridiques
et du Secrétariat Général
Dossier suivi par Audrey Mazzella
01 84 11 73 14
audrey.mazzella@ville-clichy.fr

OBJET : Convocation des membres du conseil municipal

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le prochain conseil municipal se réunira, en séance publique, à l'Hôtel de Ville, le :

Jeudi 20 décembre 2018 à 8h30

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 novembre 2018

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 novembre 2018

I. FINANCES

- 1.1. Budget principal 2018 - Décision Modificative n°1 du Budget Annexe Office de Tourisme
- 1.2. Budget principal 2019- Budget primitif
- 1.3. Budget annexe Halles et Marchés 2019 -Budget primitif
- 1.4. Budget annexe Office de tourisme 2019 -Budget primitif
- 1.5. Budget annexe Stationnement payant 2019 -Budget primitif
- 1.6. Vente des lots de copropriété n° 37 et n°43 dépendant de l'immeuble sis 1, rue Huntziger
- 1.7. Bilans annuels 2016 et 2017 des acquisitions et cessions immobilières
- 1.8. Approbation du rapport 2018 de la CLECT instituée entre l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine et ses communes membres

II. COMMANDE PUBLIQUE

- 2.1. Adhésion de la ville de Clichy à la centrale d'achats « SIPP'n'CO »
- 2.2. Communication des rapports annuels 2017 des délégations de services publics et des services publics locaux gérés en régie ou par voie de compétence transférée

III. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 3.1. Dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche dans les commerces de détail accordée au titre de l'année 2019
- 3.2. Rétrocession du droit au bail relatif au local commercial sis 49, boulevard du General Leclerc
- 3.3. Approbation d'une convention de partenariat entre la ville et la chambre du commerce et de l'industrie pour la dynamisation commerciale

IV. RESSOURCES HUMAINES

- 4.1. Indemnisation d'un agent dans le cadre de la protection fonctionnelle en application de l'article 11 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983
- 4.2. Mandat donné au CIG pour la négociation de conventions de participation en matière de protection sociale complémentaire
- 4.3. Modalités de mise en œuvre du compte personnel de formation

V. PRÉVENTION ET CITOYENNETÉ

- 5.1. Service médiation de la ville de Clichy - Certification AFNOR

VI. VIE ASSOCIATIVE

- 6.1. Autorisation donnée au Maire de conclure des conventions d'objectifs pour les associations percevant une subvention annuelle égale ou supérieure à 8000€

VII. URBANISME – AMÉNAGEMENT

- 7.1. Déclassement de la crèche communale sise 17 rue Alexandre Antonini
- 7.2. Cession à CITALLIOS des parcelles cadastrées Jn° 103 et Jn° 99 (pour partie)

VIII. HABITAT

- 8.1. Garantie d'emprunt au profit du groupe 3F Résidences concernant l'acquisition-amélioration d'une maison-relais de 33 logements située 63 boulevard Victor Hugo
- 8.2. Garantie d'emprunt au profit du groupe 3F Résidences concernant l'acquisition-amélioration d'une résidence sociale de 32 logements située 63 boulevard Victor Hugo

IX. BATIMENTS

9.1. Cotisation annuelle à l'Ordre National des Architectes

X ADMINISTRATION GENERALE

10.1. Recensement 2019 de la population - Rémunération des agents recenseurs et du coordinateur municipal

10.2. Communication des décisions prises par délégation de pouvoir du conseil municipal au Maire en vertu de la délibération n° 18.2 du 1^{er} octobre 2018

Afin de répondre parfaitement au droit à l'information des conseillers municipaux conformément à l'article L2121-13 du CGCT, il est procédé à trois envois différents des dossiers relatifs à la présente séance du conseil municipal.

Le dossier du conseil municipal sera mis à disposition suivant les modalités ci-après :

- Un courrier postal avec avis de réception comportant l'ordre du jour, les projets de délibérations ainsi que les notes explicatives de synthèse s'y rapportant
- Un dossier dématérialisé comportant l'ordre du jour, les projets de délibérations, les notes explicatives de synthèse s'y rapportant ainsi que les pièces nécessaires à la bonne compréhension disponible :
 - sur le réseau ville « \\mairie-clichy\services\conseil-municipal »
 - sur la plateforme « *owncloud* » sécurisée par mot de passe

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération.

Rémi MUZEAU



Maire de Clichy-la-Garenne
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018

Convocation du vendredi 14 décembre 2018

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance

M Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, MM. Laurent CONVERSY, Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR (à partir de 8h50), Mme Nadoi HADRI (jusqu'à 10h20), M. Patrice PINARD, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE (à partir de 9h25), M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au maire ;

MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO (à partir de 10h40), Sandra HUMBLLOT, Amel SAIDI (à partir de 9h00), M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (à partir de 8h50), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Evelyne LAUER par M. Patrice PINARD,
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
Mme Nadoi HADRI par M. Louis-Alexandre ALCIATOR (à partir de 10h20),
Mme Josette de MARVAL par M. François MORVAN,
Mme Marie-Jeanne COLOMBO par M. Rémi MUZEAU,
Mme Véronique d'ASTORG par Mme Véronique CABASSET,
Mme Viviane DIÉGO par Mme Nadoi HADRI (jusqu'à 10h20) et par M. Luc MERCIER (de 10h20 à 10h40)
Mme Bénédicte ROUBY par M. Ludovic PLANTÉ,
M. Serge BERNARD par M. Manuel ALLAMELLOU.

Étaient absents :

M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 8h50), Mme Joëlle LEFEBVRE (jusqu'à 9h25), M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAIDI (jusqu'à 9h00), M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 8h50), Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Julien BOUCHET

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 21 DEC. 2018

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 20 décembre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181220-DSGLC19_05702-
DE
Date de télétransmission : 08/01/2019
Date de réception préfecture : 08/01/2019

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 20 décembre 2018

Vœu

Objet : Vœu présenté par Monsieur Manuel ALLAMELLOU

Monsieur le Maire,

La forte contestation sur la hausse des taxes sur les carburants s'est transformée en une colère plus profonde contre la politique libérale menée par le président Macron et aussi en un désir d'un vrai renouveau de notre modèle démocratique.

A Clichy, c'est aussi le ras-le-bol fiscal, les clichois sont étranglés, par la forte augmentation des impôts locaux, la mise en place de la taxe de balayage, la hausse des tarifs de la cantine, les TAP désormais payants et j'en passe...

Concernant la démocratie, les clichois en ont fait leur deuil, disparition du service de démocratie locale et remplacement des conseils de quartier par le CESEL composés de citoyens choisis. Le collectif contre la taxe de balayage a demandé à être reçu, vous n'avez donné aucune suite. Vous êtes resté sourd aux remarques et requêtes de l'association « quartier maison du Peuple » qui souhaitait participer à une réflexion pour une rénovation raisonnable de la maison de Peuple plutôt que le projet de tour guidé par la seule logique financière.

En réponse au mouvement des gilets jaunes, de nombreux maires ont ouvert les portes de leur mairie, la maison commune, pour collecter les doléances de leurs administrés.

Les citoyens ne souhaitent plus être sollicités uniquement pendant les scrutins électoraux mais souhaitent également prendre part activement à la chose publique.

Le conseil municipal de Clichy a entendu et compris l'expression populaire, souhaite donner une plus large place aux initiatives citoyennes et prend les deux mesures suivantes :

- une consultation/débat citoyen sera organisé dans les semaines à venir afin de prendre en compte les préoccupations des Clichois, et en particulier la fiscalité locale, les charges et les services publics locaux;
- le principe d'un référendum d'initiative citoyenne local sera étendu afin de laisser les Clichois trancher sur les questions importantes. En particulier, il sera inclus dans l'article 23 du règlement intérieur du conseil municipal concernant le referendum local que si plus de 10% des Clichois souhaitent qu'une question fasse l'objet d'un référendum, la municipalité est dans l'obligation de l'organiser.

Rejeté à la majorité absolue des suffrages exprimés

6 pour : Monsieur Noureddine BENYAHIA, Madame Isabelle MINE RODRIGUES, Monsieur Manuel ALLAMELLOU, Madame Bénédicte ROUBY, Monsieur Serge BERNARD, Monsieur Ludovic PLANTE.

1 abstention : Monsieur Jean-Pierre AUFFRET

32 contre

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018
Convocation du vendredi 14 décembre 2018

PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

ARRIVÉ LE

26 DEC. 2018

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance

M Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, MM. Laurent CONVERSY, Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR (à partir de 8h50), Mme Nadoi HADRI (jusqu'à 10h20), M. Patrice PINARD, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE (à partir de 9h25), M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au maire ;

MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO (à partir de 10h40), Sandra HUMBLLOT, Amel SAIDI (à partir de 9h00), M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (à partir de 8h50), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Evelyne LAUER par M. Patrice PINARD,

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,

Mme Nadoi HADRI par M. Louis-Alexandre ALCIATOR (à partir de 10h20),

Mme Josette de MARVAL par M. François MORVAN,

Mme Marie-Jeanne COLOMBO par M. Rémi MUZEAU,

Mme Véronique d'ASTORG par Mme Véronique CABASSET,

Mme Viviane DIÉGO par Mme Nadoi HADRI (jusqu'à 10h20) et par M. Luc MERCIER (de 10h20 à 10h40)

Mme Bénédicte ROUBY par M. Ludovic PLANTÉ,

M. Serge BERNARD par M. Manuel ALLAMELLOU.

Étaient absents :

M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 8h50), Mme Joëlle LEFEBVRE (jusqu'à 9h25), M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAIDI (jusqu'à 9h00), M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 8h50), Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Julien BOUCHET

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 21 DEC. 2018

Pour extrait conforme
Clichy-la-Garenne, le 20 décembre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Délibération n° 2018/S09/1.1

Objet : Budget principal 2018 – Décision Modificative n° 1 du Budget Annexe Office de Tourisme

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction comptable M14 ;

Vu la délibération n° 10.1 du 20 juin 2017 approuvant la création de l'Office de Tourisme de Clichy-la-Garenne sous la forme d'un Service Public Administratif (SPA) à autonomie financière ;

Vu le Budget Primitif 2018 de la ville de Clichy-la-Garenne voté le 21 décembre 2017 ;

Vu le Budget Primitif du Budget Annexe Exploitation de l'Office de Tourisme 2018 voté le 21 décembre 2017 ;

Vu le compte-rendu de la commission consultative des services publics locaux du 18 avril 2017 ;

Considérant les demandes des services ;

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au Maire délégué,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE - ADOPTE la Décision Modificative n°1 du Budget Annexe de l'Office de Tourisme 2018, tel que présentée en annexe, par nature sans modification de l'équilibre de la section de fonctionnement.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

32 pour

7 abstentions : Monsieur Noureddine BENYAHIA, Monsieur Jean-Pierre AUFFRET, Madame Isabelle MINE RODRIGUES, Monsieur Manuel ALLAMELLOU, Madame Bénédicte ROUBY, Monsieur Serge BERNARD, Monsieur Ludovic PLANTE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018
Convocation du vendredi 14 décembre 2018

—o—

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal
—

PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

ARRIVÉ LE

26 DEC. 2018

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M Stéphane COCHÉPAIN, Mme Agnès DELACROIX, MM. Laurent CONVERSY, Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR (à partir de 8h50), Mme Nadoi HADRI (jusqu'à 10h20), M. Patrice PINARD, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE (à partir de 9h25), M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au maire ;
MM. François MORVAN, Nouredine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO (à partir de 10h40), Sandra HUMBLLOT, Amel SAIDI (à partir de 9h00), M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (à partir de 8h50), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Evelyne LAUER par M. Patrice PINARD,
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
Mme Nadoi HADRI par M. Louis-Alexandre ALCIATOR (à partir de 10h20),
Mme Josette de MARVAL par M. François MORVAN,
Mme Marie-Jeanne COLOMBO par M. Rémi MUZEAU,
Mme Véronique d'ASTORG par Mme Véronique CABASSET,
Mme Viviane DIÉGO par Mme Nadoi HADRI (jusqu'à 10h20) et par M. Luc MERCIER (de 10h20 à 10h40)
Mme Bénédicte ROUBY par M. Ludovic PLANTÉ,
M. Serge BERNARD par M. Manuel ALLAMELLOU.

Étaient absents :

M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 8h50), Mme Joëlle LEFEBVRE (jusqu'à 9h25), M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAIDI (jusqu'à 9h00), M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 8h50), Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Julien BOUCHET

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 21 DEC. 2018

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 20 décembre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 20 décembre 2018

Délibération n° 2018/S09/1.2.

Objet : Budget principal 2019 – Budget primitif

Le conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction comptable M14 ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2017 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu le contrat signé entre la Ville de Clichy-la-Garenne et l'Etat en date du 27 juin 2018 ;

Considérant que le budget primitif 2019 est adopté sans la reprise des résultats de l'exercice 2018 ;

Considérant les demandes des services ;

Considérant les arbitrages retenus à l'occasion de la conférence de clôture budgétaire s'étant tenu le 4 décembre 2018 ;

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au Maire délégué,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE - ADOPTE le Budget Primitif 2019 du Budget Principal, tel que présenté en annexe, par nature, selon les équilibres suivants :

Section de fonctionnement :

▪ Recettes :	125 516 600 euros
▪ Dépenses :	125 516 600 euros

Section d'investissement :

▪ Recettes :	93 530 000 euros
▪ Dépenses :	93 530 000 euros

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

34 pour

5 contre : Monsieur Noureddine BENYAHIA, Monsieur Manuel ALLAMELLOU, Madame Bénédicte ROUBY, Monsieur Serge BERNARD, Monsieur Ludovic PLANTE

2 abstentions : Monsieur Jean-Pierre AUFFRET, Madame Isabelle MINE RODRIGUES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018
Convocation du vendredi 14 décembre 2018

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal
—

ET DE LA LÉGALITÉ
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

26 DEC. 2018

ARRIVÉ LE

PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, MM. Laurent CONVERSY, Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR (à partir de 8h50), Mme Nadoi HADRI (jusqu'à 10h20), M. Patrice PINARD, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE (à partir de 9h25), M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au maire ;
MM. François MORVAN, Nouredine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO (à partir de 10h40), Sandra HUMBLLOT, Amel SAIDI (à partir de 9h00), M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (à partir de 8h50), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Evelyne LAUER par M. Patrice PINARD,
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
Mme Nadoi HADRI par M. Louis-Alexandre ALCIATOR (à partir de 10h20),
Mme Josette de MARVAL par M. François MORVAN,
Mme Marie-Jeanne COLOMBO par M. Rémi MUZEAU,
Mme Véronique d'ASTORG par Mme Véronique CABASSET,
Mme Viviane DIÉGO par Mme Nadoi HADRI (jusqu'à 10h20) et par M. Luc MERCIER (de 10h20 à 10h40)
Mme Bénédicte ROUBY par M. Ludovic PLANTÉ,
M. Serge BERNARD par M. Manuel ALLAMELLOU.

Étaient absents :

M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 8h50), Mme Joëlle LEFEBVRE (jusqu'à 9h25), M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAIDI (jusqu'à 9h00), M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 8h50), Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Julien BOUCHET

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 21 DEC. 2018

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 20 décembre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 20 décembre 2018

Délibération n°2018/S09/1.3

Objet : Budget annexe Halles et Marchés 2019 – Budget primitif

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M4 ;

Vu le Budget Primitif 2019 de la Ville de Clichy-la-Garenne 2019 voté le 20 décembre 2018 ;

Vu la délibération n°5.1 du 29 novembre 2015 portant création du Budget Annexe pour l'Exploitation des Halles et Marchés ;

Vu l'avis du conseil d'exploitation du 12 décembre 2018 ;

Considérant les demandes des services ;

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au Maire délégué,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE - ADOPTE le Budget Primitif 2019 du Budget Annexe de l'Exploitation des Halles et Marchés, tel que présenté en annexe, par nature, selon les équilibres suivants :

Section d'Exploitation :

- Recettes : 390 500 euros
- Dépenses : 390 500 euros

Section d'Investissement :

- Recettes : 25 145 euros
- Dépenses : 25 145 euros

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

34 pour

5 contre : Monsieur Noureddine BENYAHIA, Monsieur Manuel ALLAMELLOU, Madame Bénédicte ROUBY, Monsieur Serge BERNARD, Monsieur Ludovic PLANTE

2 abstentions : Monsieur Jean-Pierre AUFFRET, Madame Isabelle MINE RODRIGUES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018
Convocation du vendredi 14 décembre 2018

—o—

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal
—

PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
ARRIVÉ LE

26 DEC. 2018

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M Stéphane COCHÉPAIN, Mme Agnès DELACROIX, MM. Laurent CONVERSY, Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR (à partir de 8h50), Mme Nadoi HADRI (jusqu'à 10h20), M. Patrice PINARD, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE (à partir de 9h25), M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au maire ;
MM. François MORVAN, Nouredine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO (à partir de 10h40), Sandra HUMBLLOT, Amel SAIDI (à partir de 9h00), M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (à partir de 8h50), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Evelyne LAUER par M. Patrice PINARD,
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
Mme Nadoi HADRI par M. Louis-Alexandre ALCIATOR (à partir de 10h20),
Mme Josette de MARVAL par M. François MORVAN,
Mme Marie-Jeanne COLOMBO par M. Rémi MUZEAU,
Mme Véronique d'ASTORG par Mme Véronique CABASSET,
Mme Viviane DIÉGO par Mme Nadoi HADRI (jusqu'à 10h20) et par M. Luc MERCIER (de 10h20 à 10h40)
Mme Bénédicte ROUBY par M. Ludovic PLANTÉ,
M. Serge BERNARD par M. Manuel ALLAMELLOU.

Étaient absents :

M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 8h50), Mme Joëlle LEFEBVRE (jusqu'à 9h25), M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAIDI (jusqu'à 9h00), M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 8h50), Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Julien BOUCHET

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 21 DEC. 2018

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 20 décembre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



[Handwritten signature]

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 20 décembre 2018

Délibération n° 2018/S09/1.4

Objet : Budget annexe Office de Tourisme 2019 – Budget primitif

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction comptable M14 ;

Vu le Budget Primitif 2019 de la Ville de Clichy-la-Garenne 2019 voté le 20 décembre 2018 ;

Vu la délibération n° 10.1 du 20 juin 2017 approuvant la création de l'Office de Tourisme de Clichy-la-Garenne sous la forme d'un Service Public Administratif (SPA) à autonomie financière ;

Vu l'avis du conseil d'exploitation du 12 décembre 2018 ;

Considérant les demandes des services ;

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au Maire délégué,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE - ADOPTE le Budget Primitif 2019 du Budget Annexe de l'Office de Tourisme, tel que présenté en annexe, par nature, équilibré à hauteur de 380 500 euros en section de fonctionnement et ne prévoyant pas de dépenses d'investissement.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

34 pour

3 contre : Monsieur Noureddine BENYAHIA, Madame Bénédicte ROUBY, Monsieur Ludovic PLANTE

4 abstentions : Monsieur Jean-Pierre AUFFRET, Madame Isabelle MINE RODRIGUES, Monsieur Manuel ALLAMELLOU, Monsieur Serge BERNARD,

—
EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal
—

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018
Convocation du vendredi 14 décembre 2018

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, MM. Laurent CONVERSY, Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR (à partir de 8h50), Mme Nadoi HADRI (jusqu'à 10h20), M. Patrice PINARD, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE (à partir de 9h25), M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au maire ;
MM. François MORVAN, Nouredine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO (à partir de 10h40), Sandra HUMBLLOT, Amel SAIDI (à partir de 9h00), M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (à partir de 8h50), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSÉ, Mme Josette BOTET, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Evelyne LAUER par M. Patrice PINARD,
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
Mme Nadoi HADRI par M. Louis-Alexandre ALCIATOR (à partir de 10h20),
Mme Josette de MARVAL par M. François MORVAN,
Mme Marie-Jeanne COLOMBO par M. Rémi MUZEAU,
Mme Véronique d'ASTORG par Mme Véronique CABASSET,
Mme Viviane DIÉGO par Mme Nadoi HADRI (jusqu'à 10h20) et par M. Luc MERCIER (de 10h20 à 10h40)
Mme Bénédicte ROUBY par M. Ludovic PLANTÉ,
M. Serge BERNARD par M. Manuel ALLAMELLOU.

Étaient absents :

M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 8h50), Mme Joëlle LEFEBVRE (jusqu'à 9h25), M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAIDI (jusqu'à 9h00), M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 8h50), Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Julien BOUCHET

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 21 DEC. 2018

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 20 décembre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 20 décembre 2018

Délibération n° 2018/S09/1.5

PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
ARRIVÉ LE
26 DEC. 2018
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

Objet : Budget annexe Stationnement payant 2019 – Budget primitif

Le conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1412-1 et les articles L. 2221-1 à L. 2221-20 et les articles R. 2221-1 à R. 2221-99 relatifs aux régies municipales, et notamment les articles L 2221-11 à L 2221-14 et R 2221-63 à R 2221-9 ;

Vu l'instruction comptable M4 ;

Vu le Budget Primitif du Budget Principal 2018 de la Ville de Clichy-la-Garenne voté le 20 décembre 2018 ;

Vu la délibération n° 1.2 du 21 décembre 2017 portant création du service public industriel et commercial (SPIC) chargé de l'exploitation du stationnement payant à autonomie financière ;

Vu la délibération n° 9.2 du 19 octobre 2017 fixant les tarifs de stationnement sur voirie à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Vu l'avis du conseil d'exploitation de la régie du 13 décembre 2018 ;

Considérant que le principe de libre administration permet aux collectivités locales de choisir le mode de gestion de leurs services publics ;

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au Maire délégué,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE - ADOPTE le Budget Primitif 2019 du Budget Annexe de l'Exploitation du Stationnement Payant, tel que présenté en annexe, par nature, selon les équilibres suivants :

Section d'Exploitation :

- Recettes : 1 975 000 euros
- Dépenses : 1 975 000 euros

Section d'Investissement :

- Recettes : 185 000 euros
- Dépenses : 185 000 euros

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

34 pour

5 contre : Monsieur Noureddine BENYAHIA, Monsieur Manuel ALLAMELLOU, Madame Bénédicte ROUBY, Monsieur Serge BERNARD, Monsieur Ludovic PLANTE

2 abstentions : Monsieur Jean-Pierre AUFFRET, Madame Isabelle MINE RODRIGUES

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

—○—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SÉANCE DU JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018
Convocation du vendredi 14 décembre 2018

—○—
Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, MM. Laurent CONVERSY, Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR (à partir de 8h50), Mme Nadoi HADRI (jusqu'à 10h20), M. Patrice PINARD, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE (à partir de 9h25), M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au maire ;
MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO (à partir de 10h40), Sandra HUMBLLOT, Amel SAIDI (à partir de 9h00), M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (à partir de 8h50), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Evelyne LAUER par M. Patrice PINARD,
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
Mme Nadoi HADRI par M. Louis-Alexandre ALCIATOR (à partir de 10h20),
Mme Josette de MARVAL par M. François MORVAN,
Mme Marie-Jeanne COLOMBO par M. Rémi MUZEAU,
Mme Véronique d'ASTORG par Mme Véronique CABASSET,
Mme Viviane DIÉGO par Mme Nadoi HADRI (jusqu'à 10h20) et par M. Luc MERCIER (de 10h20 à 10h40)
Mme Bénédicte ROUBY par M. Ludovic PLANTÉ,
M. Serge BERNARD par M. Manuel ALLAMELLOU.

Étaient absents :

M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 8h50), Mme Joëlle LEFEBVRE (jusqu'à 9h25), M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAIDI (jusqu'à 9h00), M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 8h50), Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Julien BOUCHET

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 21 DEC. 2018

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 20 décembre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181220-DSGLC18_05660-
DE
Date de télétransmission : 24/12/2018
Date de réception préfecture : 24/12/2018

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 20 décembre 2018

Délibération n° 2018/S09/1.6

Objet : Vente des lots de copropriété n°37 et 43 dépendant de l'immeuble sis 1, rue Huntziger

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la ville de Clichy est propriétaire des lots de copropriété n° 37 et 43 dépendant de l'immeuble sis 1, rue Huntziger à Clichy, cadastré section Q n° 96, consistant en un logement de 24,01 m² avec cave dépendant du domaine privé ;

Considérant que la Ville a sollicité l'agence Clichy Immobilier pour la vente de ce logement proposé en l'état, libre de toute occupation ;

Considérant le désistement le 23 août 2018 d'un premier acquéreur, Monsieur ALLARD ;

Considérant l'offre d'achat de Monsieur Youssef BARIT, au prix de 120 000 euros ;

Considérant l'absence d'intérêt général à conserver ce bien dans le patrimoine privé de la Ville ;

Vu l'avis de France Domaine du 4 octobre 2018 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - DÉCIDE de conclure, avec Monsieur Youssef BARIT ou toute société qui se substituera, une promesse de vente du logement communal avec cave, constituant les lots de copropriété n° 37 et 43 dépendant de l'immeuble sis 1, rue Huntziger à Clichy, cadastré section Q n° 96, en l'état, libre de toute occupation.

ARTICLE 2 - DIT QUE cette promesse de vente sera conclue à la condition suivante :

- Prix de vente de 120 000 euros, conformément à l'avis de France Domaine

ARTICLE 3 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la promesse de vente, puis l'acte de vente et tout document y afférent.

ARTICLE 4 : DIT QUE la recette en résultant sera imputée au budget communal.

ARTICLE 5 - ANNULE la délibération n° 4.3 du 16 mars 2017

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés
35 pour

6 ne prennent pas part au vote : Monsieur Nouredine BENYAHIA, Madame Isabelle MINE RODRIGUES Monsieur Manuel ALLAMELLOU, Madame Bénédicte ROUBY, Monsieur Serge BERNARD, Monsieur Ludovic PLANTE

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

—○—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SÉANCE DU JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018
Convocation du vendredi 14 décembre 2018

—○—
Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, MM. Laurent CONVERSY, Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR (à partir de 8h50), Mme Nadoi HADRI (jusqu'à 10h20), M. Patrice PINARD, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE (à partir de 9h25), M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au maire ;
MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO (à partir de 10h40), Sandra HUMBLLOT, Amel SAIDI (à partir de 9h00), M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (à partir de 8h50), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Evelyne LAUER par M. Patrice PINARD,
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
Mme Nadoi HADRI par M. Louis-Alexandre ALCIATOR (à partir de 10h20),
Mme Josette de MARVAL par M. François MORVAN,
Mme Marie-Jeanne COLOMBO par M. Rémi MUZEAU,
Mme Véronique d'ASTORG par Mme Véronique CABASSET,
Mme Viviane DIÉGO par Mme Nadoi HADRI (jusqu'à 10h20) et par M. Luc MERCIER (de 10h20 à 10h40)
Mme Bénédicte ROUBY par M. Ludovic PLANTÉ,
M. Serge BERNARD par M. Manuel ALLAMELLOU.

Étaient absents :

M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 8h50), Mme Joëlle LEFEBVRE (jusqu'à 9h25), M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAIDI (jusqu'à 9h00), M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 8h50), Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Julien BOUCHET

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 21 DEC. 2018

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 20 décembre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181220-DSGLC18_05661-
DE
Date de télétransmission : 24/12/2018
Date de réception préfecture : 24/12/2018

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 20 décembre 2018

Délibération n° 2018/S09/1.7

Objet : Bilans annuels 2016 et 2017 des acquisitions et cessions immobilières

Le conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L.2241-1 ;

Vu les comptes administratifs 2016 et 2017 ;

Considérant que la commune de Clichy-la-Garenne a acquis et cédé des biens immobiliers sur son territoire au cours des exercices 2016 et 2017 ;

Considérant qu'il convient de porter à la connaissance du conseil municipal l'ensemble des opérations d'acquisitions et de cessions immobilières réalisées au cours des exercices 2016 et 2017 ;

Vu le bilan des acquisitions et cessions 2016 et 2017 ci-annexé ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE – PREND ACTE du bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées par la commune sur son territoire au cours des exercices 2016 et 2017 telles qu'annexés à la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181220-DSGLC18_05661-
DE
Date de télétransmission : 24/12/2018
Date de réception préfecture : 24/12/2018

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SEANCE DU JEUDI 20 DECEMBRE 2018

Convocation du vendredi 14 décembre 2018

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance

M Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, MM. Laurent CONVERSY, Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR (à partir de 8h50), Mme Nadoi HADRI (jusqu'à 10h20), M. Patrice PINARD, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE (à partir de 9h25), M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au maire ;

MM. François MORVAN, Nouredine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO (à partir de 10h40), Sandra HUMBLLOT, Amel SAIDI (à partir de 9h00), M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (à partir de 8h50), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Evelyne LAUER par M. Patrice PINARD,

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,

Mme Nadoi HADRI par M. Louis-Alexandre ALCIATOR (à partir de 10h20),

Mme Josette de MARVAL par M. François MORVAN,

Mme Marie-Jeanne COLOMBO par M. Rémi MUZEAU,

Mme Véronique d'ASTORG par Mme Véronique CABASSET,

Mme Viviane DIÉGO par Mme Nadoi HADRI (jusqu'à 10h20) et par M. Luc MERCIER (de 10h20 à 10h40)

Mme Bénédicte ROUBY par M. Ludovic PLANTÉ,

M. Serge BERNARD par M. Manuel ALLAMELLOU.

Étaient absents :

M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 8h50), Mme Joëlle LEFEBVRE (jusqu'à 9h25), M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAIDI (jusqu'à 9h00), M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 8h50), Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Réda BELHOÛCHAT, Hicham DAD.

SECRETARE DE SEANCE : M. Julien BOUCHET

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE 21 DEC. 2018

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 20 décembre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 20 décembre 2018

Délibération n° 2018/S09/1.8

Objet : Approbation du rapport 2018 de la CLECT instituée entre l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine et ses communes membres

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5219-5,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu la nomenclature M14 ;

Vu la délibération n°2018/S09/044 du conseil du territoire du 13 décembre 2018 fixant le montant des fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) des communes membres pour l'exercice 2018 ;

Vu la délibération n°2018/S09/045 du conseil du territoire du 13 décembre 2018 relative à la prise en compte de frais de structure dans le calcul du coût du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés ;

Vu le rapport et l'avis de la Commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) du 14 novembre 2018 arrêtant les montants de FCCT à verser pour chacune des communes de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine ;

Considérant que la CLECT comprenant deux représentants de chaque commune s'est réunie le 14 novembre 2018 pour approuver à l'unanimité un rapport définitif proposant de fixer les montants des FCCT permettant d'assurer l'équilibre du budget 2018 de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine comme suit :

Communes membres	Montant du FCCT 2018
Asnières	- 638 951,00 €
Bois-Colombes	- 8 368,00 €
Clichy-la-Garenne	80 434,00 €
Colombes	552 124,00 €
Gennevilliers	162 303,00 €
Villeneuve-la-Garenne	- 221 000,00 €
Argenteuil	- 5 164 611,00 €

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane Cochepain, Adjoint au Maire délégué

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 – APPROUVE le rapport 2018 de la CLECT instituée entre l'Etablissement public territorial Boucle Nord de Seine et ses communes membres ci-annexé.

ARTICLE 2– AUTORISE au titre de l'année 2018, le versement à l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine d'un Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) d'un montant de 80 434 euros.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

35 pour

6 abstentions : Madame Isabelle MINE RODRIGUES Monsieur Nouredine BENYAHIA, Monsieur Manuel ALLAMELLOU, Madame Bénédicte ROUBY, Monsieur Serge BERNARD, Monsieur Ludovic PLANTE

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181220-DSGLC18_05662-
DE
Date de télétransmission : 24/12/2018
Date de réception préfecture : 24/12/2018

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—0—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—0—
SÉANCE DU JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018
Convocation du vendredi 14 décembre 2018

—0—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance

M Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, MM. Laurent CONVERSY, Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR (à partir de 8h50), Mme Nadoi HADRI (jusqu'à 10h20), M. Patrice PINARD, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE (à partir de 9h25), M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au maire ;

MM. François MORVAN, Nouredidine BÉNYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO (à partir de 10h40), Sandra HUMBLLOT, Amel SAIDI (à partir de 9h00), M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (à partir de 8h50), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Evelyne LAUER par M. Patrice PINARD,
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
Mme Nadoi HADRI par M. Louis-Alexandre ALCIATOR (à partir de 10h20),
Mme Josette de MARVAL par M. François MORVAN,
Mme Marie-Jeanne COLOMBO par M. Rémi MUZEAU,
Mme Véronique d'ASTORG par Mme Véronique CABASSET,
Mme Viviane DIÉGO par Mme Nadoi HADRI (jusqu'à 10h20) et par M. Luc MERCIER (de 10h20 à 10h40)
Mme Bénédicte ROUBY par M. Ludovic PLANTÉ,
M. Serge BERNARD par M. Manuel ALLAMELLOU.

Étaient absents :

M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 8h50), Mme Joëlle LEFEBVRE (jusqu'à 9h25), M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAIDI (jusqu'à 9h00), M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 8h50), Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Julien BOUCHET

COMpte RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 21 DEC. 2018

—
Pour extrait conforme
Clichy-la-Garenne, le 20 décembre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181220-DSGLC19_05703-
DE
Date de télétransmission : 08/01/2019
Date de réception préfecture : 08/01/2019

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 20 décembre 2018

Délibération n° 2018/S09/2.1

Objet : Adhésion de la ville de Clichy à la centrale d'achats « SIPP'nCO »

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu la délibération du comité du SIPPAREC n° 2017-06-48 du 22 juin 2017, constituant une centrale d'achat, depuis dénommée « SIPP'n'CO »

Considérant que la ville de Clichy-la-Garenne est adhérente aux trois groupements de commandes passés avec le SIPPAREC ;

Considérant que pour mieux accompagner ses adhérents, le SIPPAREC fait évoluer une partie de ses services d'achat mutualisé à partir du 1^{er} janvier 2019 via une centrale d'achat « SIPP'n'CO » ;

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au Maire délégué,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - ADHÈRE à la centrale d'achat « SIPP'n'CO » .

ARTICLE 2 - APPROUVE la convention entre la ville de Clichy et la centrale d'achat « SIPP'n'CO » telle qu'annexée.

ARTICLE 3 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion, notamment la convention d'adhésion et son annexe 1 relative à la sélection des bouquets.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

36 pour

5 contre : Monsieur Noureddine BENYAHIA, Monsieur Manuel ALLAMELLOU, Madame Bénédicte ROUBY, Monsieur Serge BERNARD, Monsieur Ludovic PLANTE

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181220-DSGLC19_05703-
DE
Date de télétransmission : 08/01/2019
Date de réception préfecture : 08/01/2019

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

—○—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SÉANCE DU JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018
Convocation du vendredi 14 décembre 2018

—○—
Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, MM. Laurent CONVERSY, Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR (à partir de 8h50), Mme Nadoi HADRI (jusqu'à 10h20), M. Patrice PINARD, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE (à partir de 9h25), M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE, Adjoints au maire ;
MM. François MORVAN, Nouredine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO (à partir de 10h40), Sandra HUMBLLOT, Amel SAIDI (à partir de 9h00), M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (à partir de 8h50), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Evelyne LAUER par M. Patrice PINARD,
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
Mme Nadoi HADRI par M. Louis-Alexandre ALCIATOR (à partir de 10h20),
Mme Josette de MARVAL par M. François MORVAN,
Mme Marie-Jeanne COLOMBO par M. Rémi MUZEAU,
Mme Véronique d'ASTORG par Mme Véronique CABASSET,
Mme Viviane DIÉGO par Mme Nadoi HADRI (jusqu'à 10h20) et par M. Luc MERCIER (de 10h20 à 10h40)
Mme Bénédicte ROUBY par M. Ludovic PLANTÉ,
M. Serge BERNARD par M. Manuel ALLAMELLOU.

Étaient absents :

M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 8h50), Mme Joëlle LEFEBVRE (jusqu'à 9h25), M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAIDI (jusqu'à 9h00), M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 8h50), Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Julien BOUCHET

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 21 DEC. 2018

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 20 décembre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181220-DSGLC18_05665-
DE
Date de télétransmission : 24/12/2018
Date de réception préfecture : 24/12/2018

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 20 décembre 2018

Délibération n° 2018/S09/2.2

Objet : Communication des rapports annuels 2017 des délégations de services publics et des services publics locaux gérés en régie ou par voie de compétence transférée

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 1411-3 ;

Vu la délibération n°4.1 du conseil municipal du 2 juillet 2015 portant création de la commission consultative des services publics locaux ;

Vu le compte rendu de la réunion du 12 décembre 2018 de la commission consultative des services publics locaux ci-annexé ;

Considérant que les rapports produits chaque année par les concessionnaires des services publics doivent être mis à l'ordre du jour de la réunion de l'assemblée délibérante qui suit la réunion de la commission consultative des services publics locaux ;

Entendu l'exposé de Monsieur Laurent CONVERSY, Adjoint au Maire délégué,

Après avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE - PREND ACTE de la communication des rapports annuels 2017 des délégations de services publics et des services publics locaux aux conseillers municipaux, à savoir:

- Stationnement payant (INDIGO)
- Réseau de chaleur (CEVE)
- Fourrière (SNCDR)
- Stationnement payant (régie directe)
- Halles et marchés (régie directe)
- Funéraire (SIFUREP)
- Electricité et réseaux de communication (SIPPEREC)
- Gaz (SIGEIF)
- CLIC Clichy-Saint-Ouen
- CITALLIOS

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018

Convocation du vendredi 14 décembre 2018

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance

M Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, MM. Laurent CONVERSY, Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR (à partir de 8h50), Mme Nadoi HADRI (jusqu'à 10h20), M. Patrice PINARD, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE (à partir de 9h25), M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au maire ;

MM. François MORVAN, Nouredine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO (à partir de 10h40), Sandra HUMBLOT, Amel SAIDI (à partir de 9h00), M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (à partir de 8h50), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Evelyne LAUER par M. Patrice PINARD,

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,

Mme Nadoi HADRI par M. Louis-Alexandre ALCIATOR (à partir de 10h20),

Mme Josette de MARVAL par M. François MORVAN,

Mme Marie-Jeanne COLOMBO par M. Rémi MUZEAU,

Mme Véronique d'ASTORG par Mme Véronique CABASSET,

Mme Viviane DIÉGO par Mme Nadoi HADRI (jusqu'à 10h20) et par M. Luc MERCIER (de 10h20 à 10h40)

Mme Bénédicte ROUBY par M. Ludovic PLANTÉ,

M. Serge BERNARD par M. Manuel ALLAMELLOU.

Étaient absents :

M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 8h50), Mme Joëlle LEFEBVRE (jusqu'à 9h25), M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAIDI (jusqu'à 9h00), M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 8h50), Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Julien BOUCHET

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 21 DEC. 2018

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 20 décembre 2018

Le Maire

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181220-DSGLC18_05666-
DE
Date de télétransmission : 24/12/2018
Date de réception préfecture : 24/12/2018

Délibération n° 2018/S09/3.1

Objet : Dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche dans les commerces de détail accordées au titre de l'année 2019.

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu la délibération de la Métropole du Grand Paris du 7 décembre 2018 ;

Considérant l'intérêt des clichois pour l'ouverture de ces magasins certains dimanches ;

Considérant que ce nombre de dérogations n'excède pas douze dimanches pour l'année 2019 ;

Entendu l'exposé de Madame Colette MICHEL, conseillère municipale déléguée,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - ADOPTE le principe de fixation de 12 dimanches dans l'année 2019 pendant lesquels les commerces de détail ont une autorisation d'ouvertures.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à prendre l'arrêté fixant les dates des 12 dimanches, après concertation avec des organisations syndicales d'employeur et d'employés ainsi que les acteurs économiques concernés :

Le dimanche 13 janvier : soldes d'hiver
Le dimanche 10 février : Saint Valentin
Le dimanche 3 mars : fête des grands-mères
Le dimanche 21 avril : dimanche de Pâques
Le dimanche 26 mai : fête des mères
Le dimanche 16 juin : fête des pères
Le dimanche 1^{er} septembre : rentrée scolaire
Le dimanche 1^{er} décembre : périodes des fêtes de fin d'année
Le dimanche 8 décembre : périodes des fêtes de fin d'année
Le dimanche 15 décembre : périodes des fêtes de fin d'année
Le dimanche 22 décembre : périodes des fêtes de fin d'année
Le dimanche 29 décembre : périodes des fêtes de fin d'année.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés
36 pour

5 contre : Monsieur Noureddine BENYAHIA, Monsieur Manuel ALLAMELLOU, Madame Bénédicte ROUBY, Monsieur Serge BERNARD, Monsieur Ludovic PLANTE

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—○—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SÉANCE DU JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018
Convocation du vendredi 14 décembre 2018

—○—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, MM. Laurent CONVERSY, Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR (à partir de 8h50), Mme Nadoi HADRI (jusqu'à 10h20), M. Patrice PINARD, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE (à partir de 9h25), M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au maire ;
MM. François MORVAN, Nouredine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO (à partir de 10h40), Sandra HUMBLOT, Amel SAIDI (à partir de 9h00), M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (à partir de 8h50), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Evelyne LAUER par M. Patrice PINARD,
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
Mme Nadoi HADRI par M. Louis-Alexandre ALCIATOR (à partir de 10h20),
Mme Josette de MARVAL par M. François MORVAN,
Mme Marie-Jeanne COLOMBO par M. Rémi MUZEAU,
Mme Véronique d'ASTORG par Mme Véronique CABASSET,
Mme Viviane DIÉGO par Mme Nadoi HADRI (jusqu'à 10h20) et par M. Luc MERCIER (de 10h20 à 10h40)
Mme Bénédicte ROUBY par M. Ludovic PLANTÉ,
M. Serge BERNARD par M. Manuel ALLAMELLOU.

Étaient absents :

M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 8h50), Mme Joëlle LEFEBVRE (jusqu'à 9h25), M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAIDI (jusqu'à 9h00), M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 8h50), Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Julien BOUCHET

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 21 DEC. 2018

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 20 décembre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181220-DSGLC18_05667-
DE
Date de télétransmission : 24/12/2018
Date de réception préfecture : 24/12/2018

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 20 décembre 2018

Délibération n° 2018/S09/3.2

Objet : Rétrocession du droit au bail relatif au local commercial sis 49, boulevard du Général Leclerc

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.214-1 à L.214-3 issus de l'article 58 de la loi n°2005-882 du 2 août 2005 et modifiés par l'article 17 de la loi n°2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises, L.300-1 et suivants, R.214-3 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal du 19 juin 2008 instituant un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité et instaurant un droit de préemption sur les fonds de commerce ;

Vu la délibération du conseil municipal du 22 septembre 2016 relative à l'extension du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité ;

Vu la délibération n°6.1 du 21 avril 2016 autorisant la mise en œuvre de la procédure de rétrocession du fonds de commerce et approuvant le cahier des charges de cette rétrocession;

Vu la délibération du 25 juin 2018 approuvant le cahier des charges de rétrocession du droit au bail compte tenu de l'extinction du fonds de commerce ;

Vu la décision n° 2016-23 du 3 février 2016, par laquelle Monsieur le Maire a exercé son droit de préemption du fonds de commerce de boucherie-charcuterie sis 49, boulevard Général Leclerc ;

Vu l'estimation de la Direction Générale de Finances Publiques du 28 mai 2018 ;

Considérant qu'un avis de rétrocession a été affiché sur les panneaux administratifs du 2 juillet 2018 au 3 août 2018 ;

Considérant que suite à l'appel à candidatures, il est apparu que l'offre de Monsieur Jonathan LE PRIOL gérant de la SAS Boucherie des Gourmets portant sur un projet de boucherie, charcuterie, traiteur et épicerie fine contribuera à diversifier et dynamiser le tissu commercial du quartier République,

Considérant que la rétrocession du droit au bail sera réalisée dans les conditions financières mentionnées dans le cahier des charges ;

Entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre CAYLA, Adjoint au Maire délégué,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - DÉCIDE de la rétrocession du droit au bail du local commercial situé 49, boulevard du Général Leclerc au profit de la SAS boucherie des gourmets ou de toute société s'y substituant.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

ARTICLE 3 - DIT QUE la recette en résultant d'un montant de 50 000 € sera affectée au budget communal au titre des exercices 2019 et suivants.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181220-DSGLC18_05667-
DE
Date de télétransmission : 24/12/2018
Date de réception préfecture : 24/12/2018

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018
Convocation du vendredi 14 décembre 2018

—o—
Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, MM. Laurent CONVERSY, Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR (à partir de 8h50), Mme Nadoi HADRI (jusqu'à 10h20), M. Patrice PINARD, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE (à partir de 9h25), M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au maire ;
MM. François MORVAN, Nouredine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO (à partir de 10h40), Sandra HUMBLLOT, Amel SAIDI (à partir de 9h00), M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (à partir de 8h50), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Evelyne LAUER par M. Patrice PINARD,
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
Mme Nadoi HADRI par M. Louis-Alexandre ALCIATOR (à partir de 10h20),
Mme Josette de MARVAL par M. François MORVAN,
Mme Marie-Jeanne COLOMBO par M. Rémi MUZEAU,
Mme Véronique d'ASTORG par Mme Véronique CABASSET,
Mme Viviane DIÉGO par Mme Nadoi HADRI (jusqu'à 10h20) et par M. Luc MERCIER (de 10h20 à 10h40)
Mme Bénédicte ROUBY par M. Ludovic PLANTÉ,
M. Serge BERNARD par M. Manuel ALLAMELLOU.

Étaient absents :

M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 8h50), Mme Joëlle LEFEBVRE (jusqu'à 9h25), M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAIDI (jusqu'à 9h00), M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 8h50), Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Julien BOUCHET

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 21 DEC. 2018

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 20 décembre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181220-DSGLC19_05704-
DE
Date de télétransmission : 08/01/2019
Date de réception préfecture : 08/01/2019

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 20 décembre 2018

Délibération n° 2018/S09/3.3

Objet : Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville et la chambre de commerce et de l'industrie pour la dynamisation commerciale

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Considérant qu'il est nécessaire d'anticiper les évolutions du secteur du commerce et d'accompagner les commerçants face aux mutations telles que les technologies numériques, l'évolution de l'environnement réglementaire et le renforcement de la concurrence ;

Considérant que dans le cadre de ses missions, la Chambre de Commerce et d'Industrie, chargée des intérêts des entreprises, est en mesure de proposer aux collectivités territoriales des projets innovants au service de l'ensemble des acteurs économiques ;

Considérant que la Municipalité poursuit l'objectif de maintenir et de dynamiser l'activité commerciale de Clichy ;

Considérant qu'il est nécessaire de valoriser le commerce de proximité ;

Considérant le projet de convention annexé pour la dynamisation commerciale de la Ville de Clichy pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 décembre 2019 ;

Entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre CAYLA, Adjoint au Maire délégué,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1- ADOPTE la convention de partenariat ci-annexée entre la ville de Clichy et la Chambre de Commerce et d'industrie de Région Paris Ile-de-France.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention portant sur la dynamisation commerciale, ainsi que tous les actes y afférant.

ARTICLE 3 - DIT QUE la dépense en résultant de 4020 euros sera payée par imputation sur les crédits prévus à cet effet aux budgets 2019 et suivants.

Adopté à l'unanimité

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

—○—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SÉANCE DU JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018
Convocation du vendredi 14 décembre 2018

—○—
Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, MM. Laurent CONVERSY, Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR (à partir de 8h50), Mme Nadoi HADRI (jusqu'à 10h20), M. Patrice PINARD, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE (à partir de 9h25), M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au maire ;
MM. François MORVAN, Nouredine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO (à partir de 10h40), Sandra HUMBLLOT, Amel SAIDI (à partir de 9h00), M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (à partir de 8h50), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Evelyne LAUER par M. Patrice PINARD,
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
Mme Nadoi HADRI par M. Louis-Alexandre ALCIATOR (à partir de 10h20),
Mme Josette de MARVAL par M. François MORVAN,
Mme Marie-Jeanne COLOMBO par M. Rémi MUZEAU,
Mme Véronique d'ASTORG par Mme Véronique CABASSET,
Mme Viviane DIÉGO par Mme Nadoi HADRI (jusqu'à 10h20) et par M. Luc MERCIER (de 10h20 à 10h40)
Mme Bénédicte ROUBY par M. Ludovic PLANTÉ,
M. Serge BERNARD par M. Manuel ALLAMELLOU.

Étaient absents :

M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 8h50), Mme Joëlle LEFEBVRE (jusqu'à 9h25), M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAIDI (jusqu'à 9h00), M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 8h50), Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Julien BOUCHET

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 21 DEC. 2018

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 20 décembre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181220-DSGLC18_05668-
DE
Date de télétransmission : 24/12/2018
Date de réception préfecture : 24/12/2018

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 20 décembre 2018

Délibération n° 2018/S09/4.1

Objet : Indemnisation d'un agent dans le cadre de la protection fonctionnelle, en application de l'article 11 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu l'article 11 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;

Vu le jugement du tribunal correctionnel de Nanterre du 6 mai 2014 ;

Vu l'arrêt de la Cour d'Appel de Versailles du 2 décembre 2015 qui a confirmé le jugement du tribunal correctionnel décidant le versement d'une somme de 1000 euros à titre de dommages et intérêts en réparation du préjudice moral subi par ledit fonctionnaire ;

Considérant qu'il convient en conséquence d'indemniser ce fonctionnaire en application de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 précitée

Entendu l'exposé de Madame Sandra HUMBLLOT, conseillère municipale déléguée,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - DÉCIDE d'indemniser Monsieur RIBEIRO du préjudice moral qu'il a subi dans le cadre de l'exercice de ses missions en retenant la somme fixée par l'autorité judiciaire à savoir mille euros (1000€).

ARTICLE 2 -AUTORISE Monsieur le Maire à engager une action récursoire en vue de poursuivre le règlement auprès du responsable condamné.

ARTICLE 3 - DIT QUE la dépense en résultant, d'un montant de 1 000 €, sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice en cours et suivants.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20181220-DSGLC18_05668- DE Date de télétransmission : 24/12/2018 Date de réception préfecture : 24/12/2018
--

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018

Convocation du vendredi 14 décembre 2018

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, MM. Laurent CONVERSY, Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR (à partir de 8h50), Mme Nadoi HADRI (jusqu'à 10h20), M. Patrice PINARD, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE (à partir de 9h25), M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au maire ;
MM. François MORVAN, Nouredine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO (à partir de 10h40), Sandra HUMBLOT, Amel SAIDI (à partir de 9h00), M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (à partir de 8h50), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Evelyne LAUER par M. Patrice PINARD,
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
Mme Nadoi HADRI par M. Louis-Alexandre ALCIATOR (à partir de 10h20),
Mme Josette de MARVAL par M. François MORVAN,
Mme Marie-Jeanne COLOMBO par M. Rémi MUZEAU,
Mme Véronique d'ASTORG par Mme Véronique CABASSET,
Mme Viviane DIÉGO par Mme Nadoi HADRI (jusqu'à 10h20) et par M. Luc MERCIER (de 10h20 à 10h40)
Mme Bénédicte ROUBY par M. Ludovic PLANTÉ,
M. Serge BERNARD par M. Manuel ALLAMELLOU.

Étaient absents :

M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 8h50), Mme Joëlle LEFEBVRE (jusqu'à 9h25), M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAIDI (jusqu'à 9h00), M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 8h50), Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Julien BOUCHET

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 21 DEC. 2018

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 20 décembre 2018

Le Maire

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181220-DSGLC18_05669-
DE
Date de télétransmission : 24/12/2018
Date de réception préfecture : 24/12/2018

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 20 décembre 2018

Délibération n° 2018/S09/4.2

Objet : Mandat donné au CIG pour la négociation de conventions de participation en matière de protection sociale complémentaire

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des Assurances ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 et notamment son article 22 bis ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 et son article 88-2 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale de leurs agents ;

Vu la directive 2004/18/CE du Parlement européen et du conseil du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures, de services ;

Vu la délibération n° 2018-63 du 24 septembre 2018 du conseil d'administration du CIG de la Petite couronne relative au lancement d'une consultation pour le renouvellement des conventions de participation santé et prévoyance au 1^{er} janvier 2020 ;

Vu l'avis du comité technique du 18 décembre 2018 ;

Considérant le souhait de la Ville d'aider le personnel communal à se doter d'une protection sociale complémentaire ;

Considérant la proposition du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne, d'organiser une procédure de consultation en vue de la passation d'un contrat-cadre de participation en matière de protection sociale complémentaire, sans que celle-ci lie juridiquement la collectivité en l'absence de conclusion d'une convention formalisant l'acceptation dudit contrat ;

Entendu l'exposé de Madame Sandra HUMBLLOT, conseillère municipale déléguée,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - DÉCIDE de s'associer à la procédure de mise en concurrence organisée par le centre interdépartemental de gestion de la petite couronne courant 2019 pour la passation de convention de participation pour les risques santé et prévoyance à adhésion facultative pour la période 2020-2025.

ARTICLE 2 - DÉCIDE de solliciter l'étude pour les garanties portant sur :

- le risque « Santé »
- le risque « Prévoyance »

ARTICLE 3 - DIT QUE la décision éventuelle d'adhérer aux contrats proposés à compter du 1^{er} janvier 2020 fera l'objet d'une délibération ultérieure, une fois les tarifs et garanties connus.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181220-DSGLC18_05669-
DE
Date de télétransmission : 24/12/2018
Date de réception préfecture : 24/12/2018

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018
Convocation du vendredi 14 décembre 2018

—o—
Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, MM. Laurent CONVERSY, Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR (à partir de 8h50), Mme Nadoi HADRI (jusqu'à 10h20), M. Patrice PINARD, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE (à partir de 9h25), M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE, Adjoints au maire ;
MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO (à partir de 10h40), Sandra HUMBLLOT, Amel SAIDI (à partir de 9h00), M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (à partir de 8h50), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Evelyne LAUER par M. Patrice PINARD,
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
Mme Nadoi HADRI par M. Louis-Alexandre ALCIATOR (à partir de 10h20),
Mme Josette de MARVAL par M. François MORVAN,
Mme Marie-Jeanne COLOMBO par M. Rémi MUZEAU,
Mme Véronique d'ASTORG par Mme Véronique CABASSET,
Mme Viviane DIÉGO par Mme Nadoi HADRI (jusqu'à 10h20) et par M. Luc MERCIER (de 10h20 à 10h40)
Mme Bénédicte ROUBY par M. Ludovic PLANTÉ,
M. Serge BERNARD par M. Manuel ALLAMELLOU.

Étaient absents :

M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 8h50), Mme Joëlle LEFEBVRE (jusqu'à 9h25), M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAIDI (jusqu'à 9h00), M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 8h50), Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Julien BOUCHET

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 21 DEC. 2018

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 20 décembre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181220-DSGLC18_05670-
DE
Date de télétransmission : 24/12/2018
Date de réception préfecture : 24/12/2018

Délibération n° 2018/S09/4.3

Objet : Modalités de mise en œuvre du compte personnel de formation

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017 portant diverses dispositions relatives au compte personnel d'activité, à la formation et à la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie ;

Considérant, qu'en application de l'article 44 de la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, l'ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017 a introduit de nouvelles dispositions dans la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 ;

Considérant que l'article 22 ter de la loi précitée crée, à l'instar du dispositif existant pour les salariés de droit privé, un compte personnel d'activité (CPA) au bénéfice des agents publics, qui a pour objectifs, par l'utilisation des droits qui y sont inscrits, de renforcer l'autonomie et la liberté d'action de l'agent et de faciliter son évolution professionnelle ;

Considérant que le compte personnel d'activité se compose de deux comptes distincts : le compte personnel de formation (CPF) et le compte d'engagement citoyen (CEC) ;

Considérant que le compte personnel de formation mis en œuvre dans ce cadre se substitue au droit individuel à la formation (DIF) et permet aux agents publics d'acquérir des droits à la formation, au regard du travail accompli.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les modalités de mise en œuvre du CPF et notamment les plafonds de prise en charge des frais de formation au sein de la collectivité;

Entendu l'exposé de Madame Sandra HUMBLLOT, conseillère municipale déléguée,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - DÉCIDE la prise en charge des frais pédagogiques qui se rattachent aux formations suivies au titre du compte personnel de formation. Le budget global des frais pédagogiques est plafonné

à 20 000 euros par an sans prise en charge des frais occasionnés par les déplacements des agents lors des formations.

ARTICLE 2 - DIT QUE l'agent qui souhaite mobiliser son compte personnel de formation doit adresser un dossier dûment rempli à l'autorité territoriale. Cette demande doit contenir les éléments suivants :

- présentation de son projet d'évolution professionnelle
- programme et nature de la formation visée
- organisme de formation sollicité
- nombre d'heures requises
- calendrier de la formation
- coût de la formation

ARTICLE 3 - DIT QUE les demandes seront instruites par campagne intervenant : - du 1^{er} janvier au 31 mai et du 1^{er} juin au 30 novembre de chaque année.

Les demandes seront examinées par l'autorité territoriale.

ARTICLE 4 - DIT QUE l'instruction des demandes suivantes sont prioritaires (article 8 du décret n° 2017- 928 du 6 mai 2017) :

- une action de formation, un accompagnement ou bénéficiaire d'un bilan de compétences, permettant de prévenir une situation d'inaptitude à l'exercice des fonctions ;
- une action de formation ou un accompagnement à la validation des acquis de l'expérience par un diplôme, un titre ou une certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles ;
- une action de formation de préparation aux concours et examens.
- les demandes présentées par des personnes peu ou pas qualifiées qui ont pour objectif de suivre une formation relevant du socle de connaissances et de compétences mentionné à l'article-L. 6121-2 du code du travail (qui concerne notamment la communication en français, les règles de calcul et de raisonnement mathématique, etc.)

DIT QUE lors de l'instruction les demandes seront examinées selon les critères suivants :

- pertinence du projet par rapport à la situation de l'agent (en privilégiant les projets présentés par des agents dans l'obligation d'envisager une reconversion professionnelle)
- perspectives d'emplois à l'issue de la formation demandée
- viabilité économique du projet
- l'adéquation avec le projet d'évolution professionnelle
- les prérequis exigés pour suivre la formation
- le nombre de formations déjà suivies par l'agent
- l'ancienneté sur le poste
- la nécessité de service
- le calendrier de formation
- le coût de la formation

ARTICLE 5 - DIT qu'une réponse à la demande de mobilisation du CPF sera adressée par écrit à l'agent dans un délai de 2 mois au terme de la campagne d'instruction.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181220-DSGLC18_05670-
DE
Date de télétransmission : 24/12/2018
Date de réception préfecture : 24/12/2018

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018

Convocation du vendredi 14 décembre 2018

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, MM. Laurent CONVERSY, Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR (à partir de 8h50), Mme Nadoi HADRI (jusqu'à 10h20), M. Patrice PINARD, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE (à partir de 9h25), M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE, Adjoints au maire ;
MM. François MORVAN, Nouredine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO (à partir de 10h40), Sandra HUMBLOT, Amel SAIDI (à partir de 9h00), M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (à partir de 8h50), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Evelyne LAUER par M. Patrice PINARD,
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
Mme Nadoi HADRI par M. Louis-Alexandre ALCIATOR (à partir de 10h20),
Mme Josette de MARVAL par M. François MORVAN,
Mme Marie-Jeanne COLOMBO par M. Rémi MUZEAU,
Mme Véronique d'ASTORG par Mme Véronique CABASSET,
Mme Viviane DIÉGO par Mme Nadoi HADRI (jusqu'à 10h20) et par M. Luc MERCIER (de 10h20 à 10h40)
Mme Bénédicte ROUBY par M. Ludovic PLANTÉ,
M. Serge BERNARD par M. Manuel ALLAMELLOU.

Étaient absents :

M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 8h50), Mme Joëlle LEFEBVRE (jusqu'à 9h25), M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAIDI (jusqu'à 9h00), M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 8h50), Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Julien BOUCHET

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 21 DEC. 2018

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 20 décembre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181220-DSGLC18_05671-
DE
Date de télétransmission : 24/12/2018
Date de réception préfecture : 24/12/2018

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 20 décembre 2018

Délibération n° 2018/S09/5.1

Objet : Service médiation de la ville de Clichy – Certification AFNOR

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Considérant les objectifs de la Municipalité d'améliorer le service rendu à la population par la professionnalisation des agents de médiation de la Direction de la Prévention ;

Considérant la volonté de la Ville de formaliser et de valoriser son engagement dans le cadre d'une démarche qualité ;

Considérant que la norme XP X60-600 « Médiation sociale » correspond pleinement à l'activité et aux missions du service Médiation de la Direction de la Prévention et s'avère plus appropriée que la norme ISO-9001 ;

Vu le contrat de certification AFAQ Médiation Sociale norme XP X60-600 ci-annexé établi à cet effet par AFNOR Certification pour un cycle de certification de quatre ans dont le montant s'élève à la somme de 3900€ TTC;

Entendu l'exposé de Monsieur Patrice PINARD, Adjoint au Maire délégué,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - APPROUVE la conclusion d'une convention de certification AFAQ Médiation Sociale norme XP X60-600 avec l'AFNOR par la ville de Clichy.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

ARTICLE 3 - DIT QUE les dépenses en résultant dont le montant s'élève pour 2019 à 1980 € TTC, et pour 2021 à 1920 € TTC, seront payées par imputation sur les crédits prévus à cet effet au budget des exercices 2019 et suivants.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

37 pour

2 abstentions : Monsieur Manuel ALLAMELLOU, Monsieur Serge BERNARD

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20181220-DSGLC18_05671- DE Date de télétransmission : 24/12/2018 Date de réception préfecture : 24/12/2018
--

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—○—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SÉANCE DU JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018
Convocation du vendredi 14 décembre 2018

—○—
Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, MM. Laurent CONVERSY, Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR (à partir de 8h50), Mme Nadoi HADRI (jusqu'à 10h20), M. Patrice PINARD, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE (à partir de 9h25), M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au maire ;
MM. François MORVAN, Nouredine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO (à partir de 10h40), Sandra HUMBLLOT, Amel SAIDI (à partir de 9h00), M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (à partir de 8h50), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Evelyne LAUER par M. Patrice PINARD,
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
Mme Nadoi HADRI par M. Louis-Alexandre ALCIATOR (à partir de 10h20),
Mme Josette de MARVAL par M. François MORVAN,
Mme Marie-Jeanne COLOMBO par M. Rémi MUZEAU,
Mme Véronique d'ASTORG par Mme Véronique CABASSET,
Mme Viviane DIÉGO par Mme Nadoi HADRI (jusqu'à 10h20) et par M. Luc MERCIER (de 10h20 à 10h40)
Mme Bénédicte ROUBY par M. Ludovic PLANTÉ,
M. Serge BERNARD par M. Manuel ALLAMELLOU.

Étaient absents :

M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 8h50), Mme Joëlle LEFEBVRE (jusqu'à 9h25), M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAIDI (jusqu'à 9h00), M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 8h50), Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Julien BOUCHET

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 21 DEC. 2018

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 20 décembre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181220-DSGLC18_05672-
DE
Date de télétransmission : 24/12/2018
Date de réception préfecture : 24/12/2018

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 20 décembre 2018

Délibération n° 2018/S09/6.1

Objet : Autorisation donnée au Maire de conclure des conventions d'objectifs pour les associations percevant une subvention annuelle égale ou supérieure à 8000€.

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu l'article 1 du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 modifiée, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, faisant obligation de conclure une convention avec toute association percevant une subvention supérieure à 23 000€ ;

Vu la délibération n°7.1 du conseil municipal du 8 janvier 2018 approuvant les termes de la convention d'objectifs cadre qui s'applique aux associations percevant une subvention municipale au moins égale à 8 000 € ;

Vu la liste ci-annexée des associations qui percevront une subvention supérieure ou égale à 8000€ au titre de l'année 2019 ;

Considérant la décision de la ville de Clichy de signer une convention d'objectifs avec toute association percevant une subvention annuelle au moins égale à 8 000 euros ;

Entendu l'exposé Monsieur Loic PERON, conseiller municipal délégué,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1- AUTORISE Monsieur le Maire à renouveler les conventions d'objectifs liant la ville de Clichy aux associations percevant une subvention municipale annuelle d'un montant égal ou supérieur à 8 000 € au titre de l'année 2019.

ARTICLE 2- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention d'objectifs liant pour l'année 2019, la ville de Clichy à une association percevant une subvention municipale annuelle d'un montant égal ou supérieur à 8 000 €.

ARTICLE 3- DIT QUE les dépenses en résultants seront payées par imputation sur les crédits à inscrire à cet effet au budget de l'exercice 2019.

Adopté à l'unanimité

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018
Convocation du vendredi 14 décembre 2018

—o—
Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, MM. Laurent CONVERSY, Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR (à partir de 8h50), Mme Nadoi HADRI (jusqu'à 10h20), M. Patrice PINARD, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE (à partir de 9h25), M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au maire ;
MM. François MORVAN, Nouredine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO (à partir de 10h40), Sandra HUMBLOT, Amel SAIDI (à partir de 9h00), M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (à partir de 8h50), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Evelyne LAUER par M. Patrice PINARD,
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
Mme Nadoi HADRI par M. Louis-Alexandre ALCIATOR (à partir de 10h20),
Mme Josette de MARVAL par M. François MORVAN,
Mme Marie-Jeanne COLOMBO par M. Rémi MUZEAU,
Mme Véronique d'ASTORG par Mme Véronique CABASSET,
Mme Viviane DIÉGO par Mme Nadoi HADRI (jusqu'à 10h20) et par M. Luc MERCIER (de 10h20 à 10h40)
Mme Bénédicte ROUBY par M. Ludovic PLANTÉ,
M. Serge BERNARD par M. Manuel ALLAMELLOU.

Étaient absents :

M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 8h50), Mme Joëlle LEFEBVRE (jusqu'à 9h25), M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAIDI (jusqu'à 9h00), M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 8h50), Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Julien BOUCHET

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 21 DEC. 2018

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 20 décembre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181220-DSGLC18_05673-
DE
Date de télétransmission : 24/12/2018
Date de réception préfecture : 24/12/2018

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 20 décembre 2018

Délibération n° 2018/S09/7.1

Objet : Déclassement de la crèche communale sise 17 rue Alexandre Antonini

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant que la Ville de Clichy est propriétaire de la parcelle cadastrée section J numéro 103 sise 17 rue Alexandre Antonini et de la parcelle cadastrée J numéro 99 sise 36 rue Gabriel Péri, d'une superficie respective de 1 351 m² et 11 119 m² ;

Considérant l'emprise foncière actuellement occupée par l'ancienne crèche Calypso, qui correspond aux parcelles cadastrées J numéro 103 et J numéro 99 (pour partie) d'une superficie totale d'environ 2 865 mètres carrés ;

Vu le constat de désaffectation du domaine public communal de l'ancienne crèche Calypso sise 17 rue Alexandre Antonini, établi le 7 décembre 2018 par la SCP Krief et Hoba, huissiers de justice à Clichy-la-Garenne ;

Vu le plan ci-annexé faisant apparaître en aplat orange les emprises à déclasser ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - CONSTATE la désaffectation de l'ancienne crèche Calypso, sise 17 rue Alexandre Antonini.

ARTICLE 2 - APPROUVE le déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée section J n° 103 et de la parcelle J n° 99 (pour partie).

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

34 pour

5 contre : Monsieur Noureddine BENYAHIA, Monsieur Manuel ALLAMELLOU, Madame Bénédicte ROUBY, Monsieur Serge BERNARD, Monsieur Ludovic PLANTE

2 abstentions : Monsieur Jean-Pierre AUFFRET, Madame Isabelle MINE RODRIGUES

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018

Convocation du vendredi 14 décembre 2018

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, MM. Laurent CONVERSY, Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR (à partir de 8h50), Mme Nadoi HADRI (jusqu'à 10h20), M. Patrice PINARD, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE (à partir de 9h25), M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au maire ;
MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO (à partir de 10h40), Sandra HUMBLLOT, Amel SAIDI (à partir de 9h00), M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (à partir de 8h50), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Evelyne LAUER par M. Patrice PINARD,
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
Mme Nadoi HADRI par M. Louis-Alexandre ALCIATOR (à partir de 10h20),
Mme Josette de MARVAL par M. François MORVAN,
Mme Marie-Jeanne COLOMBO par M. Rémi MUZEAU,
Mme Véronique d'ASTORG par Mme Véronique CABASSET,
Mme Viviane DIÉGO par Mme Nadoi HADRI (jusqu'à 10h20) et par M. Luc MERCIER (de 10h20 à 10h40)
Mme Bénédicte ROUBY par M. Ludovic PLANTÉ,
M. Serge BERNARD par M. Manuel ALLAMELLOU.

Étaient absents :

M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 8h50), Mme Joëlle LEFEBVRE (jusqu'à 9h25), M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAIDI (jusqu'à 9h00), M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 8h50), Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Julien BOUCHET

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 21 DEC. 2018

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 20 décembre 2018

Le Maire

Rémi MUZEAU

Conseiller départemental des Hauts de Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181220-DSGLC18_05674-
DE
Date de télétransmission : 24/12/2018
Date de réception préfecture : 24/12/2018

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 20 décembre 2018

Délibération n° 2018/S09/7.2

Objet : Cession à CITALLIOS des parcelles cadastrées J n° 103 et J n° 99 (pour partie)

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération du 20 décembre 2018 relative au déclassement de la crèche communale sise 17 rue Alexandre Antonini (parcelles cadastrées J n° 103 et J n° 99 (pour partie)) ;

Considérant que la Ville de Clichy est propriétaire de la parcelle cadastrée section J numéro 103 sise 17 rue Alexandre Antonini et de la parcelle cadastrée J numéro 99 sise 36 rue Gabriel Péri, d'une superficie respective de 1 351 m² et 11 119 m² ;

Considérant que CITALLIOS propose d'acquérir l'emprise foncière précédemment occupée par la crèche Calypso, à savoir les parcelles cadastrées J numéro 103 et J numéro 99 (pour partie) d'une superficie totale d'environ 2 865 mètres carrés, afin de démolir le bâtiment de la crèche, et de céder par la suite ces terrains à un opérateur ;

Considérant le projet de construire sur ces terrains un bâtiment comprenant 57 logements (pour une surface de plancher de 4 350 m² environ) en accession à la propriété avec en rez-de-chaussée une nouvelle crèche d'environ 60 berceaux d'une surface de plancher d'environ 900 m² ;

Considérant que la vente des terrains est proposée, en l'état, au prix de 4 927 500 € ;

Vu le plan ci-annexé faisant apparaître en aplat orange les emprises à céder ;

Vu l'avis de France Domaine du 12 septembre 2018 estimant la valeur des parcelles cadastrées J numéro 103 et J numéros 99 (pour partie) à la somme de 5 475 000 €, une marge de négociation de 10 % pouvant être envisagée ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1- DÉCIDE de conclure avec CITALLIOS, dont le siège social est situé 65 rue des Trois Fontanot à Nanterre (92000), une promesse de vente portant sur les terrains cadastrés section J numéro 103 et J numéro 99 (pour partie), sis 17 rue Alexandre Antonini, d'une superficie de 2 865 m² environ, en l'état, aux conditions suivantes :

- Prix de vente de 4 927 500 €,

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20181220-DSGLC18_05674- DE Date de télétransmission : 24/12/2018 Date de réception préfecture : 24/12/2018
--

- Sous les conditions suspensives usuelles et sous les conditions suspensives spécifiques suivantes :
 - Caractère définitif de la délibération relative au déclassement de l'ancienne crèche communale sise 17 rue Alexandre Antonini,
 - Obtention des autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet; devenues définitives,
- Sous la condition essentielle et déterminante suivante :
 - Signature d'une promesse de vente pour l'acquisition par la Ville d'un lot de volume d'environ 900 m² destiné à une crèche en rez-de-chaussée de l'immeuble à construire.

ARTICLE 2 - AUTORISE la société CITALLIOS à procéder à la démolition du bâtiment existant sur ce terrain.

ARTICLE 3 -AUTORISE Monsieur le Maire à signer la promesse de vente, puis l'acte authentique de cession, et tous les actes afférents à cette vente.

ARTICLE 4 -DIT que cette recette sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

34 pour

5 contre : Monsieur Noureddine BENYAHIA, Monsieur Manuel ALLAMELLOU, Madame Bénédicte ROUBY, Monsieur Serge BERNARD, Monsieur Ludovic PLANTE

2 abstentions : Monsieur Jean-Pierre AUFFRET, Madame Isabelle MINE RODRIGUES

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181220-DSGLC18_05674-
DE
Date de télétransmission : 24/12/2018
Date de réception préfecture : 24/12/2018

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018

Convocation du vendredi 14 décembre 2018

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance

M Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, MM. Laurent CONVERSY, Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR (à partir de 8h50), Mme Nadoi HADRI (jusqu'à 10h20), M. Patrice PINARD, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE (à partir de 9h25), M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE, Adjoints au maire ;

MM. François MORVAN, Nouredine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO (à partir de 10h40), Sandra HUMBLOT, Amel SAIDI (à partir de 9h00), M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (à partir de 8h50), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Evelyne LAUER par M. Patrice PINARD,
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
Mme Nadoi HADRI par M. Louis-Alexandre ALCIATOR (à partir de 10h20),
Mme Josette de MARVAL par M. François MORVAN,
Mme Marie-Jeanne COLOMBO par M. Rémi MUZEAU,
Mme Véronique d'ASTORG par Mme Véronique CABASSET,
Mme Viviane DIÉGO par Mme Nadoi HADRI (jusqu'à 10h20) et par M. Luc MERCIER (de 10h20 à 10h40)
Mme Bénédicte ROUBY par M. Ludovic PLANTÉ,
M. Serge BERNARD par M. Manuel ALLAMELLOU.

Étaient absents :

M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 8h50), Mme Joëlle LEFEBVRE (jusqu'à 9h25), M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAIDI (jusqu'à 9h00), M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 8h50), Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Julien BOUCHET

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 21 DEC. 2018

Pour extrait conforme
Clichy-la-Garenne, le 20 décembre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181220-DSGLC18_05675-
DE
Date de télétransmission : 24/12/2018
Date de réception préfecture : 24/12/2018

Délibération n° 2018/S09/8.1

**Objet : Garantie d'emprunt au profit du groupe 3F Résidences concernant l'acquisition –
amélioration d'une maison-relais de 33 logements située 63 boulevard Victor Hugo**

Le Conseil,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 87378 en annexe signé entre : 3F Résidences ci-après l'emprunteur, et
la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Vu la délibération n° 2.2 du 2 février 2017 garantissant l'emprunt au profit de la SA d'HLM
Résidences Sociales de France pour l'opération d'acquisition-amélioration en vue de la réalisation
d'une maison-relais de 33 logements sis 63, boulevard Victor Hugo ;

Considérant la demande de l'ESH 3F Résidences tendant à obtenir la garantie de la Ville pour
l'acquisition-amélioration de 33 logements concernant le programme de la maison-relais sis 63,
boulevard Victor Hugo à Clichy-la-Garenne ;

Entendu l'exposé de Monsieur Laurent CONVERSY, Adjoint au Maire délégué,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - L'assemblée délibérante de Clichy-la-Garenne accorde sa garantie à hauteur de 100%,
pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 202 106,00 € souscrit par l'emprunteur
auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux
charges et conditions du contrat de prêt n° 87378 constitué de 2 lignes du prêt.

Le dit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 - La garantie de la collectivité est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet
remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par
l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la
collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement,
en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources
nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 - Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

ARTICLE 4 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

ARTICLE 5 - DIT QUE cette délibération annule et remplace la délibération 2.2 du 2 février 2017.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181220-DSGLC18_05675-
DE
Date de télétransmission : 24/12/2018
Date de réception préfecture : 24/12/2018

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018
Convocation du vendredi 14 décembre 2018

—o—
Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, MM. Laurent CONVERSY, Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR (à partir de 8h50), Mme Nadoi HADRI (jusqu'à 10h20), M. Patrice PINARD, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE (à partir de 9h25), M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au maire ;
MM. François MORVAN, Nouredine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO (à partir de 10h40), Sandra HUMBLOT, Amel SAIDI (à partir de 9h00), M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (à partir de 8h50), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Evelyne LAUER par M. Patrice PINARD,
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
Mme Nadoi HADRI par M. Louis-Alexandre ALCIATOR (à partir de 10h20),
Mme Josette de MARVAL par M. François MORVAN,
Mme Marie-Jeanne COLOMBO par M. Rémi MUZEAU,
Mme Véronique d'ASTORG par Mme Véronique CABASSET,
Mme Viviane DIÉGO par Mme Nadoi HADRI (jusqu'à 10h20) et par M. Luc MERCIER (de 10h20 à 10h40)
Mme Bénédicte ROUBY par M. Ludovic PLANTÉ,
M. Serge BERNARD par M. Manuel ALLAMELLOU.

Étaient absents :

M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 8h50), Mme Joëlle LEFEBVRE (jusqu'à 9h25), M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAIDI (jusqu'à 9h00), M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 8h50), Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Julien BOUCHET

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 21 DEC. 2018

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 20 décembre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181220-DSGLC18_05676-
DE
Date de télétransmission : 24/12/2018
Date de réception préfecture : 24/12/2018

Délibération n° 2018/S09/8.2

Objet : Garantie d'emprunt au profit du groupe 3F Résidences concernant l'acquisition – amélioration d'une résidence sociale de 32 logements située 63 boulevard Victor Hugo

Le Conseil,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 87376 en annexe signé entre : 3F Résidences ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Vu la délibération n° 2.1 du 2 février 2017 garantissant l'emprunt au profit de la SA d'HLM Résidences Sociales de France pour l'opération d'acquisition-amélioration en vue de la réalisation d'une résidence sociale de 32 logements sis 63, boulevard Victor Hugo ;

Considérant la demande de l'ESH 3F Résidences tendant à obtenir la garantie de la Ville pour l'acquisition-amélioration de 32 logements concernant le programme de la résidence sociale sis 63, boulevard Victor Hugo à Clichy-la-Garenne ;

Entendu l'exposé de Monsieur Laurent CONVERSY, Adjoint au Maire délégué,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - L'assemblée délibérante de Clichy-la-Garenne accorde sa garantie à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 139 278,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 87376 constitué de 2 lignes du prêt.

Le dit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 - La garantie de la collectivité est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 : Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

ARTICLE 4 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

ARTICLE 5 - DIT QUE cette délibération annule et remplace la délibération 2.1 du 2 février 2017.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181220-DSGLC18_05676-
DE
Date de télétransmission : 24/12/2018
Date de réception préfecture : 24/12/2018

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018

Convocation du vendredi 14 décembre 2018

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance

M Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, MM. Laurent CONVERSY, Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR (à partir de 8h50), Mme Nadoi HADRI (jusqu'à 10h20), M. Patrice PINARD, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE (à partir de 9h25), M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au maire ;

MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO (à partir de 10h40), Sandra HUMBLLOT, Amel SAIDI (à partir de 9h00), M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (à partir de 8h50), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Evelyne LAUER par M. Patrice PINARD,

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,

Mme Nadoi HADRI par M. Louis-Alexandre ALCIATOR (à partir de 10h20),

Mme Josette de MARVAL par M. François MORVAN,

Mme Marie-Jeanne COLOMBO par M. Rémi MUZEAU,

Mme Véronique d'ASTORG par Mme Véronique CABASSET,

Mme Viviane DIÉGO par Mme Nadoi HADRI (jusqu'à 10h20) et par M. Luc MERCIER (de 10h20 à 10h40)

Mme Bénédicte ROUBY par M. Ludovic PLANTÉ,

M. Serge BERNARD par M. Manuel ALLAMELLOU.

Étaient absents :

M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 8h50), Mme Joëlle LEFEBVRE (jusqu'à 9h25), M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAIDI (jusqu'à 9h00), M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 8h50), Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Julien BOUCHET

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE

21 DEC. 2018

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 20 décembre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181220-DSGLC18_05677-
DE
Date de télétransmission : 24/12/2018
Date de réception préfecture : 24/12/2018

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 20 décembre 2018

Délibération n° 2018/S09/9.1

Objet : Cotation annuelle à l'Ordre National des Architectes

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Considérant qu'un architecte est employé à la Ville à temps complet, au sein de la Direction Générale des Services Techniques,

Considérant qu'à ce titre, il est habilité à signer les permis de démolir et de construire,

Considérant que pour ce faire, il doit être inscrit à l'Ordre National des Architectes et s'acquitter du paiement d'une cotation annuelle,

Entendu l'exposé de Monsieur Pierre CULOT, Adjoint au Maire délégué

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - APPROUVE de procéder, pour l'architecte employé à temps complet par la Ville, au règlement de la cotation à l'Ordre National des Architectes fixée, pour l'année 2018, à hauteur de 350,00 €.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à procéder, au nom et pour le compte de la Commune de Clichy-la-Garenne au règlement de la cotation à l'Ordre National des Architectes susmentionné et à signer tout document afférent à la présente délibération.

ARTICLE 3 - DIT QUE la dépense correspondante sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget des exercices en cours et suivants.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181220-DSGLC18_05677-
DE
Date de télétransmission : 24/12/2018
Date de réception préfecture : 24/12/2018

—
EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal
—

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018
Convocation du vendredi 14 décembre 2018

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, MM. Laurent CONVERSY, Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR (à partir de 8h50), Mme Nadoi HADRI (jusqu'à 10h20), M. Patrice PINARD, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE (à partir de 9h25), M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au maire ;
MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO (à partir de 10h40), Sandra HUMBLOT, Amel SAIDI (à partir de 9h00), M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (à partir de 8h50), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Evelyne LAUER par M. Patrice PINARD,
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
Mme Nadoi HADRI par M. Louis-Alexandre ALCIATOR (à partir de 10h20),
Mme Josette de MARVAL par M. François MORVAN,
Mme Marie-Jeanne COLOMBO par M. Rémi MUZEAU,
Mme Véronique d'ASTORG par Mme Véronique CABASSET,
Mme Viviane DIÉGO par Mme Nadoi HADRI (jusqu'à 10h20) et par M. Luc MERCIER (de 10h20 à 10h40)
Mme Bénédicte ROUBY par M. Ludovic PLANTÉ,
M. Serge BERNARD par M. Manuel ALLAMELLOU.

Étaient absents :

M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 8h50), Mme Joëlle LEFEBVRE (jusqu'à 9h25), M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAIDI (jusqu'à 9h00), M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 8h50), Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Julien BOUCHET

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 21 DEC. 2018

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 20 décembre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181220-DSGLC18_05678-
DE
Date de télétransmission : 24/12/2018
Date de réception préfecture : 24/12/2018

Délibération n° 2018/S09/10.1

Objet : Recensement 2019 de la population – Rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur municipal

Le Conseil,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et, notamment, son titre V ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003, relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003, portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu la délibération n° 10.4 du 08 janvier 2018 fixant la rémunération des agents chargés du recensement de la population ;

Considérant la nécessité de modifier la rémunération des agents chargés du recensement de la population en ajoutant une modulation en fonction du nombre de logements enquêtés ;

Entendu l'exposé de Madame Agnès DELACROIX, Adjointe au Maire déléguée,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 – FIXE les modalités de rémunération des agents chargés du recensement, à compter du 1^{er} janvier 2019, comme suit

- 0,50 € brut par logement non enquêté
- 1,60 € brut par logement recensé
- 1,75 € brut par bulletin individuel

ARTICLE 2 – FIXE les modalités de versement d'une prime individuelle de fin de collecte comme suit :

- 190 € bruts si moins de 10% de logements non enquêtés
- 150 € bruts entre 10% et 20 % de logements non enquêtés
- 100 € bruts si plus de 20% de logements non enquêtés

ARTICLE 3 – DIT QU' en fonction du nombre de logements non enquêtés par un ou des agents recenseurs, les logements seront répartis entre les agents de recensement dont le taux de collecte correspond aux résultats hebdomadaires prévus. La rémunération et la prime de fin de collecte seront pondérées en fonction des logements supprimés ou ajoutés.

ARTICLE 4 – DIT QU'une prime de 530 € bruts sera également versée au coordonnateur du recensement nommé par Monsieur le Maire de Clichy-la-Garenne.

ARTICLE 5 – DIT QUE les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Ville.

ARTICLE 6 – DIT QUE la Ville demandera à l'I.N.S.E.E. le remboursement intégral de cette somme.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181220-DSGLC18_05678-
DE
Date de télétransmission : 24/12/2018
Date de réception préfecture : 24/12/2018

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018

Convocation du vendredi 14 décembre 2018

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, MM. Laurent CONVERSY, Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR (à partir de 8h50), Mme Nadoi HADRI (jusqu'à 10h20), M. Patrice PINARD, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE (à partir de 9h25), M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au maire ;

MM. François MORVAN, Nouredine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO (à partir de 10h40), Sandra HUMBLLOT, Amel SAIDI (à partir de 9h00), M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (à partir de 8h50), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Evelyne LAUER par M. Patrice PINARD,
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
Mme Nadoi HADRI par M. Louis-Alexandre ALCIATOR (à partir de 10h20),
Mme Josette de MARVAL par M. François MORVAN,
Mme Marie-Jeanne COLOMBO par M. Rémi MUZEAU,
Mme Véronique d'ASTORG par Mme Véronique CABASSET,
Mme Viviane DIÉGO par Mme Nadoi HADRI (jusqu'à 10h20) et par M. Luc MERCIER (de 10h20 à 10h40)
Mme Bénédicte ROUBY par M. Ludovic PLANTÉ,
M. Serge BERNARD par M. Manuel ALLAMELLOU.

Étaient absents :

M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 8h50), Mme Joëlle LEFEBVRE (jusqu'à 9h25), M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAIDI (jusqu'à 9h00), M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 8h50), Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Julien BOUCHET

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 21 DEC. 2018

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 20 décembre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181220-DSGLC18_05679-
DE
Date de télétransmission : 24/12/2018
Date de réception préfecture : 24/12/2018

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 20 décembre 2018

Délibération n° 2018/S09/10.2

Objet : Communication des actes par délégation du conseil municipal au Maire en vertu de la délibération n 18.2 du 1^{er} octobre 2018.

Par délibération exécutoire du 1^{er} octobre 2018, le conseil municipal a chargé Monsieur Rémi MUZEAU, maire, de régler les affaires de la Commune énumérées à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Ainsi, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de prendre acte des décisions et contrats suivants :

Décision n° 2018-229 du 22 octobre 2018

Convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal conclue avec l'association Kid Création du 1^{er} novembre 2018 au 1^{er} novembre 2019 pour la tenue régulière du point de convivialité du théâtre Rutebeuf.

Décision n° 2018- 235 du 17 octobre 2018

Convention de mise à disposition annuelle du gymnase Léo Lagrange–salle d'escrime, à conclure avec l'association « Clichy escrime ».

Décision n° 2018-236 du 18 octobre 2018

Sollicitation auprès du conseil Départemental des Hauts-de-Seine d'une subvention d'aide à projet d'un montant de 35 000€ dans le cadre du Schéma départemental d'Enseignement Artistique pour les projets portés par le Conservatoire Léo Delibes.

Décision n° 2018-237 du 18 octobre 2018

Protocole d'accord de résiliation du bail 3, rue de l'ancienne Mairie, à conclure avec la SCI 3, Ancienne Mairie est accepté.

Décision n° 2018-238 du 18 octobre 2018

Lettre d'accord sur dommages – Rond-point Quai de Clichy. Le montant de l'évaluation des dommages du sinistre du 29 juin 2018 est accepté. La recette en résultant d'un montant de 9181.02 € est acceptée.

Décision n° 2018-239 du 22 octobre 2018

Mandatement du Cabinet d'avocats Jorion, sis 20bis, rue de la Boétie à Paris, en vue d'apporter un conseil juridique à la commune dans le cadre du dossier concernant l'acquisition amiable de 4 lots de la copropriété, sise 32, rue Chance Milly.

Décision n° 2018-240 du 22 octobre 2018

Décide de mandater le cabinet d'avocats DRAI, sis 64, rue de Miromesnil à Paris, en vue d'apporter un conseil juridique dans le cadre du dossier de la cession de la Maison du Peuple, sise 39/41, boulevard du Général Leclerc.

Décision n° 2018-241 du 25 octobre 2018

Avenant n° 1 à la convention de sous location à titre précaire consentie le 7 octobre 2017 entre la Ville de Clichy-la Garenne et la SARL Librairie Villeneuve, relatif à la modification du montant indiqué dans la clause de priorité du sous-locataire à la reprise du droit de bail pour la ramener à 22 500 € et à la prorogation d'un mois de la durée de la convention de sous-location à titre précaire.

Décision n° 2018-245 du 31 octobre 2018

Modification de la régie de recettes de l'Office de Tourisme

Décision n° 2018-246 du 2 novembre 2018

Convention de mise à disposition de locaux sis à l'Espace Henry Miller et à la Maison des Associations, conclue avec l'association « Fruits du désert »

Décision n° 2018-247 du 5 novembre 2018

Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Clichy-la-Garenne à l'association « Bruitparif », la somme en résultant étant de 1 196 €.

Décision n° 2018-248 du 8 novembre 2018

Création d'une régie de recettes auprès de la direction de l'urbanisme

Décision n° 2018-249 du 15 novembre 2018

Convention de mécénat « Journée internationale des Droits de l'Enfant – 20 novembre 2018 » conclue dans le cadre du fonds de dotation « Clichy Mécénat », la recette en résultant étant de 10 000 €.

Décision n° 2018-250 du 13 novembre 2018

Mandatement du cabinet JORION, sis 20bis, rue de la Boétie, 75008 Paris, dans le cadre de la cession de 4 lots sis 32, rue Chance Milly.

MARCHES

MARCHE 18-044 à 18-045 : Entretien et réparation des réseaux d'eau de la Ville de Clichy

Lot 1 : Entretien et réparation des réseaux d'arrosage

Notifié le 2 novembre 2018 à la société SEGEX ENERGIES, le marché est conclu pour une période initiale d'un an et peut être reconduit tacitement par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

La présente procédure est à prix mixte :

- Une partie forfaitaire pour un montant de 8764.32€ HT (annuel) correspondant aux prestations d'audit et aux entretiens préventifs annuels
- Une partie à bons de commande sans montant minimum ni maximum correspondant aux entretiens curatifs

Lot 2 : Entretien et réparation de fontainerie

Notifié le 2 novembre 2018 à la société SEGEX ENERGIES, le marché est conclu pour une période initiale d'un an et peut être reconduit tacitement par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

La présente procédure est à prix mixte :

- Une partie forfaitaire pour un montant de 17 748€ HT (annuel) correspondant aux prestations d'audit et aux entretiens préventifs annuels
- Une partie à bons de commande sans montant minimum ni maximum correspondant aux entretiens curatifs

MARCHE 18-046 : Travaux d'aménagement de 4 salles de classes maternelles et d'une cour au sein de l'établissement scolaire Aragon, 9 rue Willy Brandt à Clichy

Notifié le 24 octobre 2018 à la société PARIS OUEST CONSTRUCTION, le marché est conclu à compter de sa notification jusqu'à l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement pour un montant de 914 780.38€ HT.

MARCHE 18-047 : Renouvellement du support logiciel de notre solution « IBM SAN VOLUME CONTROLLER »

Notifié le 6 novembre 2018 à la société PROCOMM - MMC, le marché est conclu à compter de sa notification pour une durée d'un an pour un montant de 43 006€ HT.

MARCHE 18-048 : Prestation de formation intitulée « POEC – Assistant de Vente en produits frais » pour 12 à 15 participants du PLIE

Notifié le 14 novembre 2018 à la société SAGEFORM, le marché est conclu à compter de sa notification, jusqu'à la réalisation intégrale des prestations pour un montant de 40 500€ TTC.

La durée de la formation est d'environ 300 heures au, réparties sur la période de novembre 2018 à mars 2019.

MARCHE 18-049 : La Réalisation de spectacles pour les seniors Clichois sous la forme de plusieurs représentations qui auront lieu chaque année au mois de janvier.

Notifié le 14 novembre 2018 à la société ADM SPECTACLES l'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an et peut être reconduit tacitement par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans.

Les prestations feront l'objet d'un accord-cadre à marchés subséquents mono attributaire sans minimum et avec un montant maximum annuel de 40 000€ HT.

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181220-DSGLC18_05679-
DE
Date de télétransmission : 24/12/2018
Date de réception préfecture : 24/12/2018

Le Conseil,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

PREND ACTE des actes ci-dessus énumérés pris par délégation du Conseil municipal.

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181220-DSGLC18_05679-
DE
Date de télétransmission : 24/12/2018
Date de réception préfecture : 24/12/2018